

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **IDEAL-HARD PLUS**
Dénomination: Agent d'imprégnation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination
supplémentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **IDEAL WORK SRL**
Adresse: **Via Kennedy, 52**
Localité et Pays: **31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**
Italie
tél. **0039 423/4535**
fax **0039 423 /748429**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@idealwork.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Centre antipoison de :
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers
4 Rue Larrey - Angers
Téléphone: +33 2 41 35 33 30
Fax: +33 2 41 35 55 07
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosif

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

2.3. Autres dangers Aucune donnée disponible

SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 12627-14-4 N°CE: 235-730-0	Silicic acid, lithium salt Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2  Danger H315-H318	11 – 19 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

.. Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit•

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes nitriques (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone En cas d'incendie: Gaz/ vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Eau (avec détergent)

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

... Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Aucune mesures particulières ne sont exigées.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. **matériaux d'emballage:**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition **8.2.2. Protection individuelle**

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166 **Protection de la peau:**

. Caoutchouc butyle, > 120. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P2

Autres mesures de protection:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3. Indications diverses Aucune donnée disponible

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: limpide

Odeur: sans odour

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	11	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	complètement miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations Aucune donnée disponible



IDEAL WORK

IDEAL-HARD PLUS

Revision n. 1
du 16/11/2016
Imprimé le 10.08.2017
Page n. 5/7

SECTION 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Réaction exothermique avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Métaux légers (Formation de: Hydrogène)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

SECTION 11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité dermique aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Cancerogénéité:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité pour la reproduction:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Danger par aspiration:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible•

SECTION 12. Informations écologiques.

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
12627-14-4	Silicic acid, lithium salt	—

12.6. Autres effets nocifs Aucune donnée disponible

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. **13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage** Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV **Code des déchets produit:**

06 02 05 *	autres bases
------------	--------------

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

13.2. Informations complémentaires Aucune donnée disponible

SECTION 14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN –

14.2. Nom d'expédition des Nations unies –

14.3. Classe(s) de danger pour le transport –

14.4. Groupe d'emballage –

14.5. Dangers pour l'environnement –

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur –

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

91/689/CEE, 2001/118/CE, 1999/13/CE, 2004/42/CE, (CE) no 1907/2006, (CE) no 648/2004, (CE) no 1272/2008, 75/324/CEE, 2008/47/CE, (CE) no 453/2010, 2008/68/CE

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV): valeur de COV (dans g/L): 0

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures: valeur de COV (dans g/L): 0

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de Composés Organiques Volatils (COV).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique non applicable

15.3. Informations complémentaires Aucune donnée disponible

SECTION 16. Autres informations.

16.1. Indications de changement Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
--	--------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

16.6. Indications de stage professionnel Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.